

Règlements du concours PROMO ACHAT LOCAL

Comment participer

Chaque achat, de 10.00\$ et plus, effectué chez un marchand du territoire du Kamouraska ou de L'Islet vous donne une chance de gagner.

Accumulez vos factures, inscrivez vos coordonnées (nom, numéro de téléphone et municipalité) à l'endos et déposez-les dans l'une des boîtes prévues à cet effet chez un des marchands participant. Pour connaître la liste des marchands et les règlements, rendez-vous sur www.cckl.org, www.chox97.com ou www.leplacoteux.com.

Règlements du concours

Le concours se déroule du 15 novembre au 5 décembre 2018. Seules les factures d'achats datées entre ces dates sont éligibles.

Seuls les reçus de caisses, factures ou duplicatas originaux sont admissibles.

Les personnes gagnantes seront celles qui auront respecté les conditions du concours.

Pour participer, vous devez être âgé de 18 et plus et être résident du Québec.

Les prix

Le 6 décembre 2018, la Chambre de commerce contactera chaque marchand participant afin de lui faire piger un nom dans la boîte de concours.

Le gagnant deviendra finaliste pour **le tirage final qui s'effectuera le 11 décembre 2018** en direct sur les ondes de CHOX-FM (97.5).

Les prix sont répartis comme suit et sont non-monnayables :

- 1^{er} prix - 1000\$** en Certificat d'achat régional
- 2^e prix - 750\$** en Certificat d'achat régional
- 3^e prix - 500\$** en Certificat d'achat régional
- 3 prix de 250\$** en Certificat d'achat régional

Le grand total des prix à gagner en certificat d'achat régional est de 3000\$.

Pour toute information, contactez la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet au 418 856-6227